



# AUBERVILLIERS

## COMPTE RENDU D'AUDIENCE

AUBERVILLIERS, le 18 septembre 2019



Le 18 septembre 2019, une délégation Alternative Police-CFDT, composée de Sylvain DURANTE, Secrétaire National Île-de-France et Eric ISASI Délégué zonal, était reçue par Madame Anouck FOURMIGUE, chef de service et Xavier LEBIHAN, Chef de service Adjoint.

### Véhicules SAIP

Trois véhicules sur quatre sont actuellement immobilisés. Seule la « mini » est en état de rouler mais n'est pas équipée POLICE.

Madame F. met à disposition son véhicule pour pallier à ce problème.

Alternative Police-CFDT tient à saluer cette initiative et saisira le SAELMI pour l'informer de cette problématique, ne permettant pas aux agents d'assurer leurs missions.

### Punaises de lit

Suite à la suspicion de punaise de lit, l'option retenue par la PP a été de faire appel à une société privée pour pulvériser de la vapeur sèche (Eradicator) qui a l'avantage d'éliminer 100% des oeufs et plus de 90% des insectes adultes.

L'espace de vie est réutilisable immédiatement, l'opération s'est déroulée deux fois, et à ce jour, aucune punaise de lit n'a été signalé depuis le dernier traitement.

### Stationnement

Madame F. nous précise que le partenariat avec la société privée a été renouvelé et que 4 places de stationnement supplémentaires sont disponibles.

Au total ce sont 20 places de stationnement situées à l'extérieur, attribuées aux effectifs travaillant en régime hebdomadaire.

### Campagne d'avancement SUEP 2020

Alternative Police CFDT a interrogé Madame F. et Monsieur L. sur le fait que certaines OS annonçaient à leurs adhérents que les listes des préférentielles étaient déjà bouclés. Il s'agit là d'une information complètement erronée qui n'a pour but que de tromper les collègues et de semer le trouble et la division au sein de la CSP.

À ce jour, Madame F. n'a aucune connaissance des volumes qui seront attribués à AUBERVILLIERS et se tient à la disposition des agents qui souhaitent la rencontrer pour échanger à ce sujet.



## NE VOUS LAISSEZ PLUS DUPER !!

La fin des CAPI, CAPL et CAPN pour les avancements est acté pour **1<sup>er</sup> janvier 2021**

Obligé d'adhérer à un syndicat pour obtenir un avancement ou une mutation c'est terminé !

Désormais, adhérez à un syndicat pour la défense de vos conditions de travail.